

C'est avec joie que j'ai appris qu'au terme d'une longue journée de négociations, les signataires de l'accord de Nouméa (le 5 mai 1998) avaient trouvé un accord sur l'épineuse question de la liste électorale des Calédoniens qui participeront au referendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie qui doit avoir lieu en 2018.

Ainsi, la démarche de pacification initiée par Michel Rocard, avec les Accords de Matignon en 1988, poursuivie par le gouvernement de Lionel Jospin en 1998, ira-t-elle à son terme.

Paul Néaoutyine, président de la Province Nord et leader de l'Union nationale pour l'indépendance (UNI), que j'ai reçu mardi 31 octobre au Sénat, n'était pas sûr qu'un tel accord pût advenir au cours de la semaine.

La vigilance reste néanmoins toujours nécessaire à la suite de la bonne nouvelle relatée dans *Le Monde* du 4 novembre.

Et cela d'autant plus que les enjeux sont importants, notamment pour la jeunesse de Nouvelle-Calédonie, comme l'analyse Claudine Wéry dans la même édition du *Monde*.

JPS

Lire :

>> [Les articles de Patrick Roger et Claudine Wéry dans *Le Monde*](#)

>> [Le rapport de Sophie Joissains, Jean-Pierre Sueur et Catherine Tasca : « Nouvelle-Calédonie : continuer à avancer vers le destin commun »](#)